

Les échos du CST

du 23 juin 2025

PROMOTION au grade de technicien pour les agents RQTH

La CGT avait fait reconfirmer en février à Xavier Bertrand son engagement à passer en 3 ans 150 chefs d'équipes en catégorie B. La piste privilégiée qui avait été évoquée était celle du concours interne.

Une autre piste est présentée en CST, à savoir la possibilité d'expérimenter l'accès au cadre d'emploi de catégorie supérieure en 2025 pour 59 agents, dans le cadre d'un détachement dérogatoire interne à la collectivité pour les agents reconnus en situation de handicap identifiés par la région occupant un poste d'un groupe fonctionnel de la catégorie B.

Nous avons demandé la confirmation en CST des modalités que nous avons fait préciser en réunion préparatoire :

- Sur la répartition des agents concernés, elle correspond aux candidats potentiels déjà en poste qui ont une reconnaissance de travailleur handicapé et justifient de l'ancienneté requise (36 en lycées, 23 dans les services et ports), ils seront contactés par les services.
- Nous avons fait confirmer que la promotion au grade de technicien sera bien ouverte à l'ensemble des chefs d'équipe lycées dans un deuxième temps par la voie du concours interne à hauteur de 50 de postes en 2026, avec une préparation interne pour ceux qui s'inscriront, cela nous a été confirmé.
- Enfin il nous a été indiqué que ces deux voies de promotions permettront d'augmenter le nombre de promotions interne réalisées annuellement (1 nomination pour deux recrutements), de façon à atteindre les 150 promotions au grade de technicien.

Par ailleurs, ce dispositif n'est aujourd'hui prévu que pour répondre à l'engagement du président sur la filière technique : Il serait urgent de prendre un autre engagement de même nature pour les autres filières (administrative, culturelle) : Nous rappelons que la région emploie aujourd'hui dans la filière administrative de nombreux collègues de catégorie C ou B sur des postes de catégorie supérieure, sans en avoir la rémunération !

Vote favorable de la CGT.

Les élus CGT (5 élus titulaires sur 15 sièges au CST, 5 suppléants) restent à votre disposition pour relayer vos alertes et remarques